

Stratégie de la formation 2011- 2013

physioswiss

adoptée par la Conférence des Présidents du 23 septembre 2011

1. Contexte

Le paysage du domaine de la formation s'est grandement modifié ces dernières années. Jusqu'en 2005, les formations professionnelles du domaine de la santé étaient structurées au niveau cantonal. La ratification de la déclaration de Bologne (1999), le passage de toutes les formations professionnelles du niveau de compétence cantonal au niveau national (nouvelle constitution fédérale 2000), l'acceptation d'une nouvelle loi sur la formation professionnelle (2004), la révision partielle de la loi sur les hautes écoles spécialisées (2005) ainsi que l'article sur la formation nationale (2006) ont contribué à une nouvelle répartition de la responsabilité de la formation et du financement des professions de la santé entre Confédération et cantons.

Depuis l'automne 2006, en Suisse, la formation de base en physiothérapie est dispensée dans les hautes écoles spécialisées (HES). Les derniers diplômes dispensés par les écoles spécialisées (ES) dans le cadre de l'ancienne législation ont été remis en 2010. L'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) est l'instance de reconnaissance des HES. Le mandat de la Croix-Rouge Suisse pour la reconnaissance des ES arrive à échéance en 2011. Pour la reconnaissance des diplômes étrangers, le mandat de la CRS a été prolongé jusqu'en 2017.

La Confédération a reconnu 4 HES dans le domaine de la santé : Berne, Romandie, Tessin et Zürich. Des cursus de formation HES en physiothérapie seront proposés aux endroits suivants : Berner Fachhochschule (BFH) à Bâle et Berne ; Haute Ecole Spécialisée de la Suisse Occidentale (HES-SO) à Genève, Lausanne et Loèche-les-Bains ; Scuola Universitaria Professionale della Svizzera Italiana (SUSPI) à Landquart et Manno; Zürcher Hochschule für Angewandte Wissenschaften (ZHAW) à Winterthur.

L'OFFT travaille à l'élaboration d'une ordonnance qui fixera les conditions de l'obtention du titre a posteriori, c'est-à-dire les possibilités de transcription des diplômes obtenus dans le cadre de l'ancienne législation (ES) en diplômes conformes à la nouvelle législation, Bachelor of science (BSc). La demande d'obtention du titre a posteriori n'est accessible qu'aux détenteurs d'un diplôme ES suisse.

Le BSc constitue la condition requise pour accéder à une formation post-graduée : Certificate of Applied Studies (CAS); Diploma of Applied Studies (DAS); Master of Applied Studies (MAS); Master of Science (MSc) dans une HES du domaine de la santé.

La législation relative à l'exercice de la profession (LAMa/ LAA/ AI/AM et les lois cantonales sur la santé) ainsi que les contrats avec les porteurs des coûts (convention collective et contrat d'assurance qualité) exigent une formation post-graduée clinique régulière pour garantir la qualité des soins et la sécurité des patients.

L'offre de formation post-graduée clinique en physiothérapie est organisée de façon très hétérogène. Différents prestataires de formation (centres de cours et de formation post-graduée, groupes spécialisés, prestataires indépendants, Associations cantonales, écoles, hôpitaux) sont actifs sur le marché de la formation en physiothérapie.

Il n'existe actuellement aucune accréditation/certification reconnue de la formation post-graduée clinique en physiothérapie. Les bases pour une certification de la formation clinique en physiothérapie ont été travaillées au cours de ces dernières années et la phase pilote pour la certification du titre de spécialiste clinique est en cours de réalisation.

2. Concept de la formation

Une formation de base et une formation post-graduée de haute qualité constituent la base de l'assurance qualité et de la sécurité des patients. Elles permettent un exercice compétent de la physiothérapie aux niveaux technique, méthodologique et social.

L'évolution et les défis sociaux actuels mettent le système de la formation à rude épreuve. Une évolution adaptée de la formation de base et de la formation post-graduée permettra de répondre aux modifications profondes de notre environnement socio-économique.

3. Vision

physioswiss assure l'avenir professionnel de ses membres grâce à son apport à une formation de base et post-graduée de qualité et en permettant une recherche indépendante au sein de la profession.

physioswiss coopère avec ses partenaires des institutions de formation, les praticiens et les politiques pour proposer un système ainsi qu'une offre de formation performants et tournés vers l'avenir.

Les résultats de programmes de recherche spécifiques à la physiothérapie sont transférés dans la pratique quotidienne. physioswiss travaille à l'émergence d'une « best practice » physiothérapeutique.

4. Objectifs stratégiques

La physiothérapie dispose toujours d'une formation de base et de formations post-graduées intéressantes, actuelles et reconnues en Europe. La formation de base et la formation post-graduée permettent aux physiothérapeutes de se faire une place sur le marché de la santé, d'y être et d'y rester concurrentiels.

La collaboration et l'échange entre la pratique (Association professionnelle, employeurs, employés) et les HES sont institutionnalisés.

Les membres de physioswiss sont engagés dans le processus d'apprentissage continu (Life-long learning). Ils se démarquent par leur degré élevé de réflexion et de compétence professionnelle. Ils sont ouverts à de nouveaux rôles.

Des Masters consécutifs en Physiothérapie (Master of Science, MSc) sont proposés par les filières de Physiothérapie des HES.

physioswiss encourage les plans de carrière et organise une structure de formation post-graduée dans ce sens. Le passage vers les niveaux supérieurs de la formation est organisé. Il existe des passerelles vers les offres de formation post-graduée des HES : Certificate of Applied Studies (CAS); Diploma of Applied Studies (DAS); Master of Applied Studies (MAS).

Il existe la possibilité d'acquérir le titre de physiothérapeute a posteriori.

Physioswiss encourage la spécialisation dans les domaines musculo-squelettique (MS), organes internes et vaisseaux (OIV), neuromotricité et analyse sensorielle (NMS), physiothérapie générale (PG), gériatrie (Gér) et pédiatrie (Péd). Cette démarche repose sur les travaux préalables de la région « Europe » de la Confédération Mondiale de Physiothérapie (ER-WCPT) et de Confédération Mondiale de Physiothérapie (WCPT) en faveur de la spécialisation.

La formation post-graduée bénéficie d'une certification et il est possible d'obtenir des diplômes spécialisés.

physioswiss se positionne dans le domaine de la recherche clinique. La profession produit sa propre recherche clinique qui, par ses résultats, lui permet de promouvoir et soutenir l'innovation.

Les commissions spécialisées de physioswiss donnent des impulsions à la formation post-graduée et à la recherche en physiothérapie. Elles ont une grande importance dans les Domaines de la Formation et de la Santé.

5. Objectifs et activités du domaine

5.1. Domaine de la formation de base

Objectifs:

- a) La formation de base est eurocompatible et correspond à la déclaration de Bologne. Benchmarking et mobilité sont garantis ;
- b) Le curriculum et les compétences à la sortie des HES (filiale de physiothérapie) sont les plus uniformes possible afin de permettre le benchmarking et la mobilité ;
- c) Les compétences en fin d'études correspondent autant que possible au profil de compétences national de physioswiss;
- d) En plus de l'enseignement technique, les futurs physiothérapeutes bénéficient de cours sur les aspects commerciaux de leur profession ;
- e) La structure de la formation de base, en particulier la partie pratique (modules complémentaires, cf. profil des HES de la Santé de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de la santé) est la plus uniformisée possible en termes de longueur et de durée entre les divers sites des HES de la Santé ;
- f) Les stages dans les cabinets privés sont possibles et encouragés ;
- g) La coopération et les échanges entre l'Association professionnelle, la pratique et les filières de physiothérapie des HES sont organisés et institutionnalisés ;
- h) L'obtention du titre a posteriori est possible (d'ES à HES).

Activités:

- Consulte et distribue régulièrement les documents de base de l'ER-WCPT et entretient des échanges avec les responsables du domaine de l'éducation de cette organisation. Il transmet les documents importants aux institutions et personnes intéressés par l'intermédiaire d'une newsletter spécifique;
- Suit l'évolution des curriculums et les compétences des étudiants à leur arrivée sur le marché du travail et établit des rapports réguliers ;

- Elabore un profil de compétence national et le met en consultation au sein de l'Association; un scope of practice est disponible.
- Elabore un concept de pratique commerciale de la profession et le tient à disposition des filières de physiothérapie des HES de la Santé;
- Suit l'évolution dans les différentes HES. En cas de difficultés, il prend contact avec l'OFFT et y effectue du lobbying ;
- Suit le devenir des requêtes de modification de loi;
- Initie si nécessaire des groupes de projet ou des groupes de travail
- Collaboration avec la Conférence professionnelle de la physiothérapie des HES ;
- Coopère avec d'autres associations professionnelles ou d'autres organisations comme la Conférence professionnelle de la physiothérapie des HES, la Croix-Rouge suisse, l'OFFT, la Conférence suisse des HES (CSHES), etc. ;
- Pratique un lobbying ciblé auprès des politiques et des administrations (dans le cadre du Conseil de la formation, par des contacts directs lors des séances).

5.2. Domaine de la formation post-graduée

Objectifs:

- a) La formation post-graduée clinique et académique en physiothérapie est reconnue au niveau politique, administratif et dans le domaine privé ;
- b) Les membres de physioswiss s'inscrivent dans le processus d'apprentissage continu (Life-long learning) ;
- c) Les HES proposent des Masters académiques consécutifs en physiothérapie ; la possibilité d'effectuer un PhD (doctorat) est ouverte ;
- d) Les membres ont accès à une formation post-graduée clinique accréditée et modulable;
- e) Les membres ont la possibilité de faire un plan de carrière allant vers une spécialisation clinique dans le cadre d'une formation post-graduée structurée. Ils constituent un portefeuille de leur formation post-graduée ;
- f) L'accréditation sera effectuée sur base de standards de qualité suisses ;
- g) La spécialisation dans les domaines musculo-squelettique (MS), organes internes et vaisseaux (OIV), neuromotricité et analyse sensorielle (NMS), physiothérapie générale (PG), gériatrie (Gér) et pédiatrie (Péd) est possible ; elle fait partie intégrante du système de formation post-graduée clinique de physioswiss ;
- h) Il est possible d'obtenir un titre spécifique dans chaque spécialisation. Ces titres sont décernés par l'Association professionnelle. Des passerelles sont instaurées entre l'ancien système de formation post-graduée et le nouveau ;

- i) Il existe des passerelles pour les offres de formations post-graduées des HES ;

Activités:

- Le concept de spécialiste clinique est en cours d'application
- Une plate-forme électronique pour la tenue d'un dossier de carrière (portfolio) est en cours de développement et sera mise à disposition des membres
- Lobbying pour l'introduction d'un maître spécialisé dans la profession pour la conférence professionnelle de physiothérapie, la conférence des universités, la santé, les ministères, l'administration et la politique
- Une instance de certification et un organe de certification sont installés dans le cadre du projet de certification de physioswiss
- La commission de la formation travaille en étroite collaboration avec les commissions spécialisées et la commission de la qualité
- La commission de la formation entretient une collaboration avec la conférence professionnelle de la physiothérapie des HES
- Lobbying orienté (par ex. dans le Conseil de la formation, dans des audiences directes), contact direct avec les personnes/instances qui dispensent des cours (par ex. groupes spécialisés, centres de cours, associations cantonales)

5.3. Domaine de la recherche

Objectifs:

- a) Encourager/aider la physiothérapie à produire sa propre recherche clinique et encourager ainsi l'innovation permanente au sein de la profession. Assurer les liens entre formation post-graduée et recherche au sein même de l'Association ;
- b) Rendre la recherche en physiothérapie plus accessible aux membres. Viser à aplanir les disparités existantes dans le domaine «travaux scientifiques et compréhension de la recherche» entre les diplômés ES et nouveaux diplômés HES;
- c) Soutenir la participation à des études développées dans le cadre du Fonds national de la recherche (DORE) ;
- d) Introduire les directives de la WCPT et de l'ER-WCPT ;

Activités:

- Commission de la recherche, prix de recherche, congrès, collaboration étroite et projets communs avec les responsables de la recherche dans les

universités, président de la commission de la recherche et membre de la commission de la formation ;

- Organisation des offres de cours dans le travail scientifique et les congrès nationaux;
- Promotion des publications scientifiques dans le domaine de la physiothérapie, poursuivre les abonnements aux revues scientifiques
- Promotion de la collaboration active des HES avec le fonds national (DORE)
- application des fondamentaux de la WCPT (là où cela est possible).

6. Financement

- a) Toutes les mesures de formation base/formation post-graduée/recherche sont financées par le budget annuel courant du domaine Formation/Recherche
- b) La génération de revenus par les cours doit être clarifiée dans le cadre d'une restructuration de la stratégie de la formation en 2013.

7. Bases/Sources

- Profil directeur physioswiss
- Profil professionnel physioswiss
- Stratégie de formation physioswiss 2008-2010